



Réserves restantes

- ❖ Le rendez-vous prévu avec PROGESTI le jeudi 27 octobre sera l'occasion de passer en revue l'ensemble des réserves restantes sur le PREMIUM, à la fois sur les parties communes et sur les parties privatives.
 - ❖ Le Syndic et le Conseil Syndical représenteront l'ensemble des copropriétaires.
- ❖ PROGESTI semble être actuellement en train de faire le maximum pour qu'il y ait le moins de réserves possible sur les parties communes d'ici le 27 octobre.
 - ❖ Il est important de disposer d'une liste à jour et exhaustive des réserves et des problèmes restants.
- ❖ **Afin de préparer ce rendez-vous, pour les copropriétaires qui ne l'aurait pas encore fait, transmettez rapidement, par écrit au Conseil Syndical, la liste des réserves ou problèmes restant à régler sur vos parties privatives.**

Appel de charges

- ❖ L'appel de charges du bâtiment H prends en compte un appel de la période de chauffe sur 6 mois au lieu de 12.
 - ❖ La période de chauffe sera appelée sur une année pleine (répartie sur 4 trimestres) dès l'année prochaine.
- ❖ Pour mémoire, les appels de charge concernant les ascenseurs sont réglementés par le « Règlement de Copropriété ». Si vous avez des doutes sur vos charges, relisez d'abord la répartition des charges pages 61 à 76 du dit règlement.

Parties communes

- ❖ Les portes des parties communes donnant sur les garages et sur les caves sont souvent laissées ouvertes.
 - ❖ Afin de diminuer les risques de vols et/ou dégradations, il est important que tous ferment ces portes à clé.



Quoi de neuf ?

- ❖ GARAGES : l'extracteur du niveau -1 des garages a été réparé. La réception des extracteurs a été effectuée le mardi 18 octobre en présence de PROGESTI, du Syndic et du Conseil Syndical.
- ❖ F & G : les ampoules grillées au dessus des portes d'entrée ont été remplacées par SOLNET sur demande du Conseil Syndical par l'intermédiaire du Syndic.
- ❖ G & H : les moquettes des coursives des bâtiments ont été posées.
- ❖ H : une visite de la casquette du 4^{ème} au dessus des grands balcons côté nord, ainsi que du toit au niveau du duplex central, a été effectuée en présence de PROGESTI. L'évacuation d'eau par la casquette doit être réparée et les graviers manquants sur le toit devront être mis en place.

20 Octobre 2005